

2J2L
Société Civile Immobilière au capital de 1 000 Euros
Siège social : 6 bis rue du Petit Phare
56260 LARMOR PLAGE
Sera immatriculée au RCS de LORIENT

Les soussignés :

Monsieur Julien SENECHAL, Responsable Commercial, et Madame Julie Carole Elodie LE COR, Graphiste, demeurant ensemble à ORVAULT (44700) 11 rue de la Baronnière.

Nés savoir : Monsieur à BREST (29100), le 23 août 1982.

Madame à PLOMEUR (56270) le 28 mai 1988.

Mariés sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me GESTION notaire à BREST, le 04 mai 2016, préalablement à leur union célébrée à la Mairie de LARMOR PLAGE le 24 juin 2016.

Tous deux de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société « 2J2L », pour désigner d'un commun accord les premiers Gérants de la Société, conformément aux dispositions des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DES GERANTS

Les soussignés nomment en qualité de Gérants de la Société, pour une durée illimitée :

- **Monsieur Julien SENECHAL**
Né à BREST (29100) 23 août 1982
Demeurant à ORVAULT (44700) 11 rue de la Baronnière
De Nationalité Française

- **Madame Julie LE COR**
Née à PLOEMEUR (56270) 28 mai 1988
Demeurant à ORVAULT (44700) 11 rue de la Baronnière
De Nationalité Française

Ils n'entreront effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Ils déclarent accepter les fonctions de Gérants qui viennent de leurs être confiées.

Ils affirment n'être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DES GERANTS

Les Gérant exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 14 des statuts.

III - REMUNERATION DES GERANTS

En rémunération de leurs fonctions, les Gérants auront droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Ils auront droit en outre au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à LARMOR PLAGE
Le 28 octobre 2023

en autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Monsieur Julien SENECHAL

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

BON POUR ACCEPTATION
DES FONCTIONS DE GERANT



Madame Julie LE COR

« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »

Bon pour acceptation
des fonctions de gérante

